

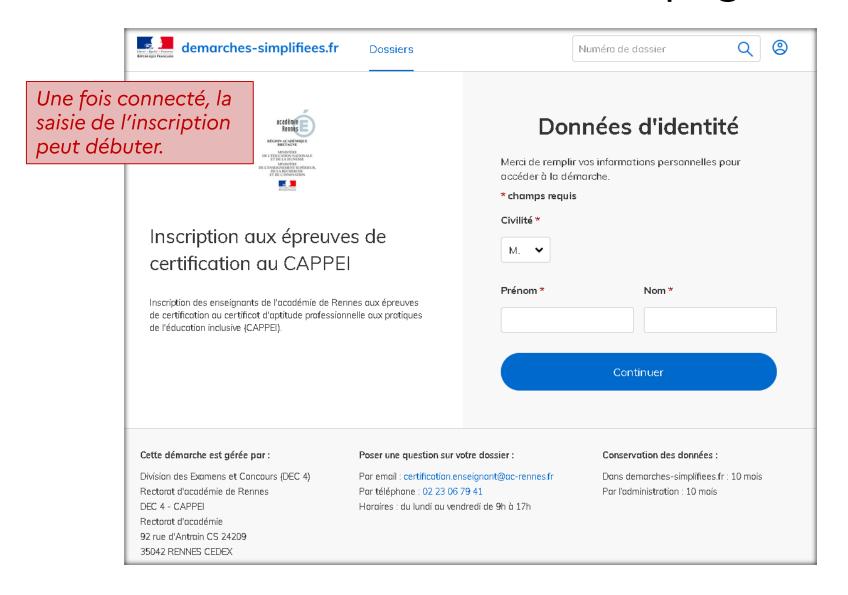
Guide à l'attention des candidats pour l'inscription au CAPPEI

sur l'application « Démarches Simplifiées »

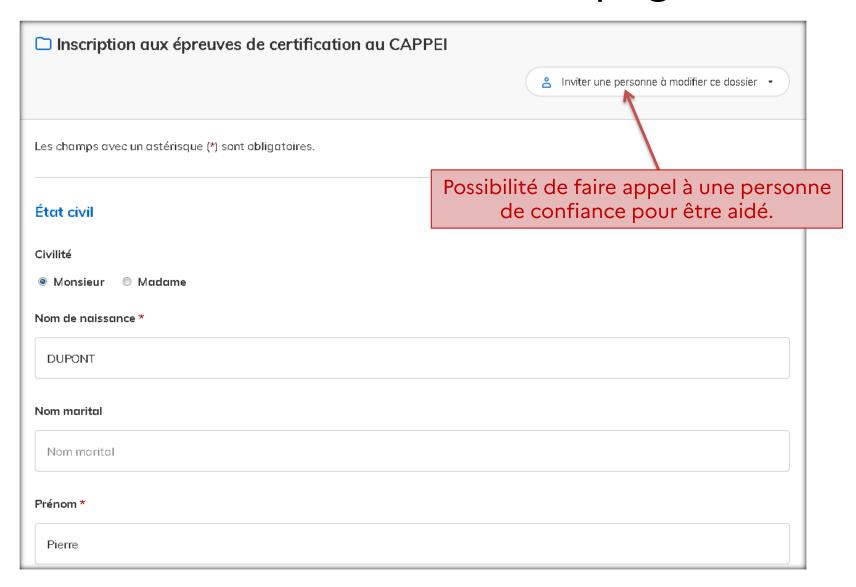
Création obligatoire d'un compte « Démarches Simplifiées »

Le lien d'inscription amène le candidat vers le site « Démarches simplifiées ». Le candidat doit demarches-simplifiees.fr impérativement créer un compte pour accéder au formulaire (ou se connecter à un compte existant). Créez-vous un compte Email Mot de passe 8 caractères minimum Un outil simple Créer un compte pour gérer les formulaires administratifs dématérialisés. S'identifier avec FranceConnect Qu'est-ce que FranceConnect?

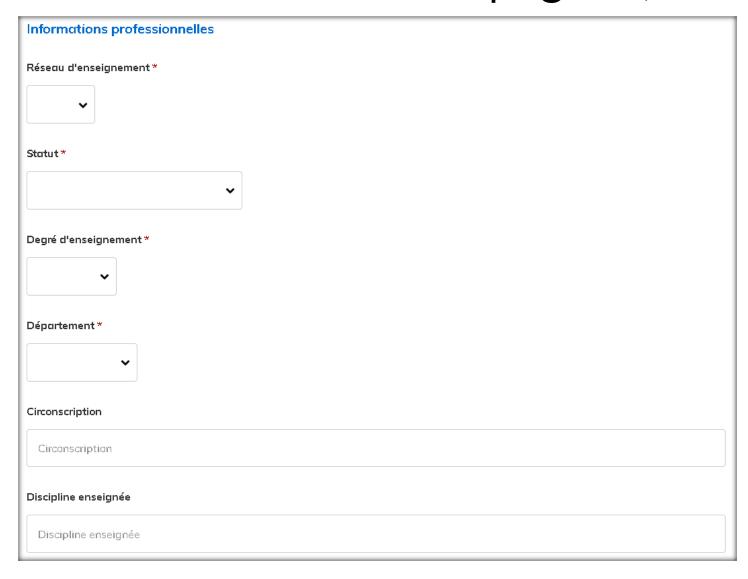
Formulaire « Candidat » page 1



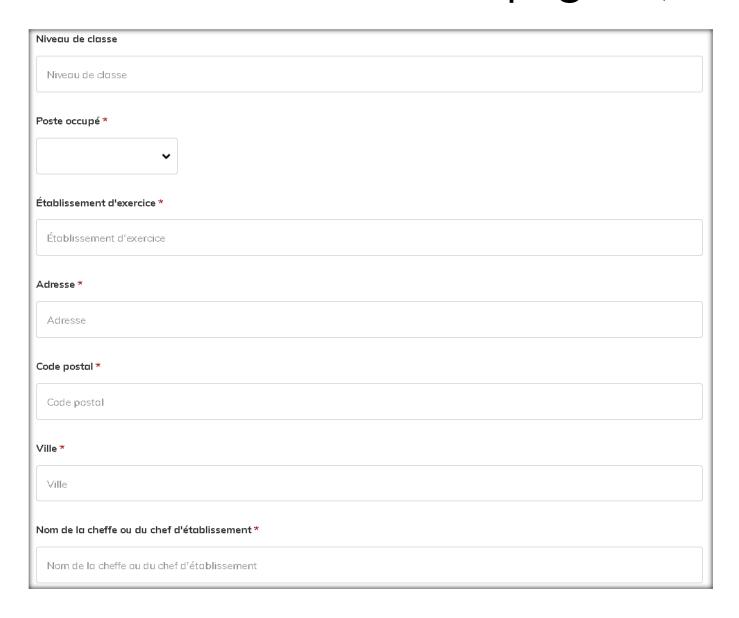
Formulaire « Candidat » page 2



Formulaire « Candidat » page 2 (suite)



Formulaire « Candidat » page 2 (suite)

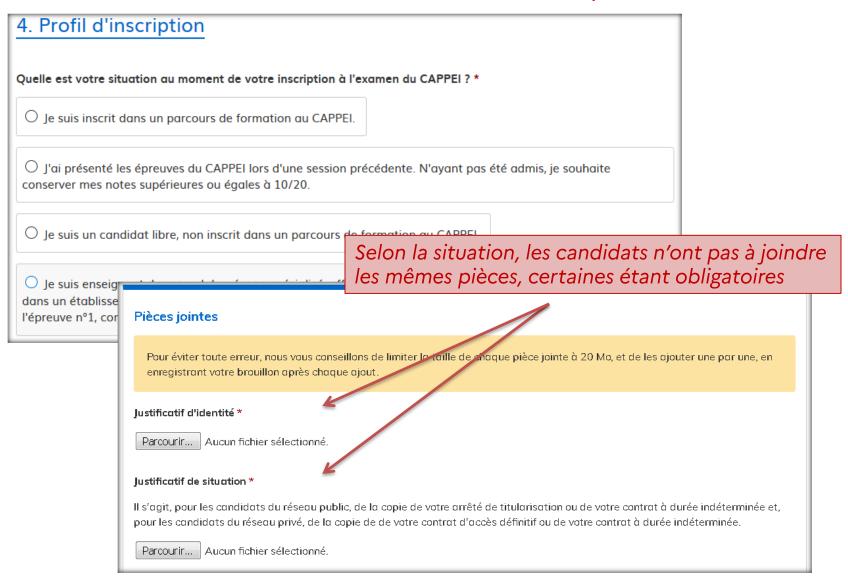


Formulaire « Candidat » page 2 (suite)

dresse électronique du secrétariat d'établissement *	
Adresse électronique du secrétariat d'établissement	
. Profil d'inscription	
uelle est votre situation au moment de votre inscription à l'exan	nen du CAPPEI ? *
O Je suis inscrit dans un parcours de formation au CAPPEI.	
J'ai présenté les épreuves du CAPPEI lors de la session précé conserver mes notes supérieures ou égales à 10/20.	lente. N'ayant pas été admis, je souhaite
O Je suis un candidat libre, non inscrit dans un parcours de form	nation au CAPPEI.
 Je suis enseignant du second degré, non spécialisé, affecté à lans un établissement accueillant des élèves présentant des bes 	•

Formulaire « Candidat » page 2

Les différentes situations d'inscription



Formulaire « Candidat » page 2 (suite PJ)

Attestation d'inscription à la formation CAPPEI (300h)

Concerne exclusivement les candidats en formation long L'attestation doit préciser le parcours de formation prév Liste des pièces justificatives complémentaires à joindre selon le profil d'inscription

Parcourir... Aucun fichier sélectionné.

Justificatif d'exercice sur un poste spécialisé

Cela concerne les enseignants du 2nd degré non spécialisés et concernés par la mesure transitoire prévue par l'arrêté du 10 février 2017. Ils doivent faire attester par leur chef d'établissement qu'ils exerçaient sur un poste spécialisé en février 2017 et qu'ils occupent toujours un poste spécialisé.

Parcourir... Aucun fichier sélectionné.

Relevé de notes du CAPPEI

Concerne les candidats qui ont été ajournés à la session précédente du CAPPEI et qui souhaitent conserver le bénéfice de notes supérieures ou égales à 10.

Parcourir... Aucun fichier sélectionné.

Attestation de compétence en braille

Attestation de compétence en braille et outils numériques afférents pour les candidats qui se destinent à exercer auprès d'élèves présentant des troubles de la fonction visuelle .

Parcourir... Aucun fichier sélectionné.

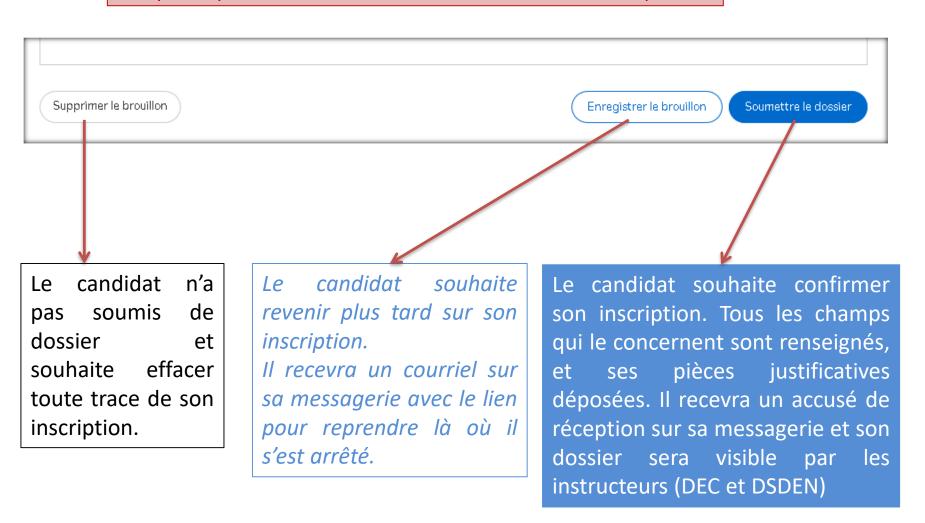
Attestation de compétence en LSF

Attestation justifiant d'un niveau A1 en langue des signes pour les candidats qui se destinent à exercer auprès d'élèves présentant des troubles de la fonction auditive.

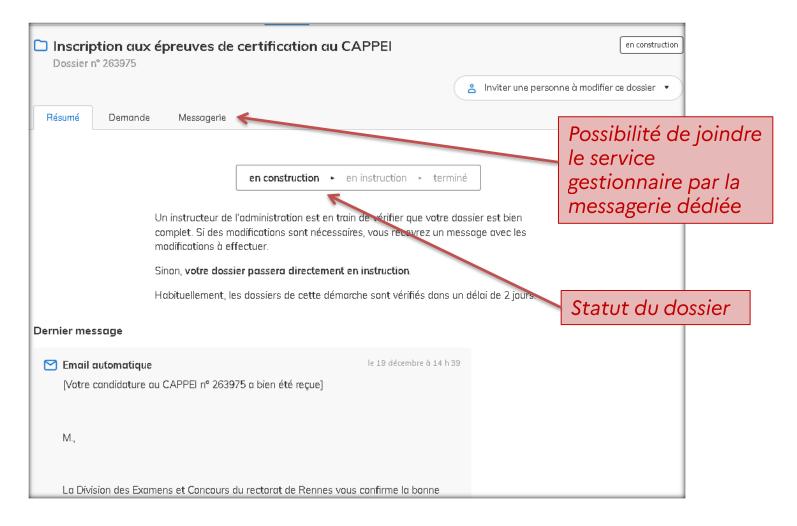
Parcourir... Aucun fichier sélectionné.

Formulaire « Candidat » page 2 (fin)

A la fin du formulaire, le candidat a le choix entre trois options.



Consultation de l'avancée du dossier après une candidature



En cas d'irrecevabilité

 Le candidat reçoit un courriel qui lui indique l'irrecevabilité de son inscription

 Un courrier lui sera transmis dans un second temps avec le motif de l'irrecevabilité

En cas de recevabilité

- Le candidat reçoit un courriel qui lui indique la recevabilité de son inscription
- Le courriel comporte un lien pour le dépôt du dossier de pratique professionnelle (le courriel précise que les candidats dispensés de l'épreuve 2 n'ont aucun dossier à transmettre).

La démarche de dépôt du dossier de pratique professionnelle pour l'épreuve n°2 est similaire à la démarche d'inscription.